

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
ENTREPRISE CÉRIENCE
CISSÉ**

Compte-rendu de la commission du lundi 20 octobre 2025

La Commission de Suivi de Site de la société CÉRIENCE sur la commune de Cissé s'est réunie sur le site de l'entreprise, le lundi 20 octobre 2025 à 10h00.

Participaient à cette réunion :

- M. Olivier ALLEMAND, Adjoint à la Directrice de Cabinet, Directeur des sécurités, préfecture de la Vienne,
- Mme Murielle MOUSNIER, DREAL Nouvelle-Aquitaine,
- M. Jean-Christophe LABROUSSE, SDIS 86,
- M. Alain PETIT, Association vivre et entreprendre en Haut Poitou,
- M. Luc SAINT-BONNET, Directeur Général CÉRIENCE en visio-conférence,
- M. Grégory DELAITE, Responsable QSE, CÉRIENCE,
- M. Anthony THOMERE, Responsable Technique CÉRIENCE en visio-conférence,
- M. Philippe BIRON, Directeur adjoint du SGAD, préfecture de la Vienne,
- Mme Ingrid MEMETEAU, chef du bureau de l'environnement, préfecture de la Vienne,
-

A la demande de M. BIRON, M. Luc SAINT-BONNET, Directeur Général, présente le groupe et le site de Cissé.

CÉRIENCE est un acteur de la semence en France depuis plus de soixante ans. Le groupe bénéficie d'une notoriété internationale, notamment sur les cultures de luzerne et les solutions bio sourcées. Il œuvre pour une agriculture différente, en proximité avec les agriculteurs. L'objectif est d'ajuster les solutions aux besoins. L'actionnaire unique du groupe est Terrena. CÉRIENCE est une entreprise créée dans les années 70 qui atteint à ce jour un chiffre d'affaires d'environ 130 millions d'euros et s'attache le concours de 330 collaborateurs. La société a acquis un site dans le Nord de la Hollande, à Scheemda, qui présente une histoire équivalente. Le siège social du groupe est à Beaufort en Anjou et CÉRIENCE dispose de trois centres de recherche. Les activités du groupe se déclinent en trois grands métiers : sélectionneur de variétés, production et prestation et solutions.

M. BIRON demande si, sur le site de Cissé, les activités concernent les activités de production.

M. SAINT-BONNET répond par l'affirmative, le site fait de la recherche, les fait certifier puis les confie à des agriculteurs pour la multiplication. Il ajoute que 180 variétés protégées ont été inscrites au catalogue français et ont pu bénéficier d'une AMM (autorisation de mise sur le marché). Il précise que c'est un métier particulier car 120 semenciers dans le monde leur confient des semences dont chacune répond à un cahier des charges particulier. La société intervient dans 40 pays, commercialise 15000 tonnes de semences et est n°1 sur le marché français.

M. DELAITE présente le bilan 2024 à l'aide du diaporama joint en annexe 1.

M. BIRON s'interroge sur un système de détection hydrogène.

M. DELAITE indique que cela concerne le local de charge car le site utilise toujours quelques batteries au plomb.

M. DELAITE ajoute que la certification ISO a été suspendue en 2024 afin de se concentrer sur le RP.

Mme MOUSNIER présente le bilan de l'inspection des installations classées à l'aide du diaporama joint en annexe 2.

M. BIRON s'interroge sur la présence de bouteilles de gaz.

M. DELAITE indique que cela concerne les quelques chariots à l'extérieur qui sont utilisés à la réception des camions et au service des mélanges.

M. BIRON fait part d'une impression générale positive, avec un exploitant qui réalise des investissements réguliers et entretient le site. Il ajoute que les échéanciers de réalisation sont respectés. Il demande s'il y a des déclenchements d'alarme.

M. DELAITE indique que le site est équipé de systèmes de détection incendie et intrusion avec un report d'alarme sur les portables/ Le site est entièrement clôturé et les clôtures sont vérifiées tous les mois. Il précise ne pas avoir connu d'intrusion sur le site. Le groupe essaie d'être le plus réactif possible et échange régulièrement avec le groupement de gendarmerie de Neuville. Il ajoute que le site est suivi tant par la DREAL en tant que site SEVESO que par les Douanes.

M. SAINT-BONNET confirme les efforts financiers faits par le groupe pour se maintenir à niveau.

M. THOMERE abonde en ce sens et précise que les investissements sont tant financiers que provenant du personnel travaillant sur le site.

Les membres de la CSS n'ayant plus de question, la séance est levée à 11h15.

Pour le préfet et par délégation,
L'Adjoint à la Directrice de Cabinet,
Chef du service des sécurités,

Olivier ALLEMAND



céience
L'AGRONOME SEMENCIER



CSS – Rapport d'activités 2024

Cérience

Le 20 octobre 2025

Bilan annuel

2024

- **Bilan annuel (art. D125-34 du code de l'environnement) :**
 - Le bilan du système de gestion de la sécurité
 - Les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation ainsi que les comptes rendus des exercices d'alerte ;
- Les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût
 - Le cas échéant, le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques ;
 - Retour sur inspection DREAL
 - La mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet

CERIENCE

Site de Cissé :

- **Volumes et activités :**
 - **Production** de semences fourragères : Entre 6 000 et 7 000 T/an
 - **Conditionnement / Stockage :**
 - 4 000 T/an d'ensachage
 - 2 500 T/ an engrais (Engrais liquide oligo-éléments)
 - 29000 tonnes de phyto/semences expédiées par an (48000 palettes/an, 130/jour)
 - Entre 3 et 4 millions de litres/an de Solutions conditionnées chez notre prestataire
- **Surface bâtiments :** 27 129 m²
- **Classement : A** (Seveso seuil haut) => 2000 T

Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 → **4510**

Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2 → **4511**

Etat des stocks actuels (MAJ du 20/08/2025) actualisé quotidiennement et dispo clé USB dans la trousse d'astreinte

CSS 24

Sera actualisé avant le CSS

Catégorie produits	Rubrique ICPE	Emplacement CE1	Stockage magasin					QUAI	Total général	Unité
			CE2	CE3	CE4	CE5	MAG			
Liquide combustibles point éclair entre 60°C et 93°C	1436		1 750	6 400	5 040				13 190	Kg
Stockage de matières, produits ou substances combustibles	1510	24 062	5 440	34 789	73 038	42 476	875 645		1 055 451	Kg
Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition	4120-2				9 434				9 434	Kg
Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation	4140-1				1 472				1 472	Kg
Toxicité aigüe cat 3	4331-3				395				395	Kg
Dangereux pour l'environnement cat 1	4510-1	11 010	64 948	46 698	136 083	65 550		256	324 545	Kg
Dangereux pour l'environnement cat 2	4511-1	14 690	9 085	258 191	160 832	309 752		820	753 369	Kg
Semences ensachées	(vide)	28 904	14 031	15 092	33 757	64 800	4 417 050	78 225	4 651 860	Kg
	Total général	78 667	95 253	361 169	420 051	482 578	5 292 696	79 301	6 809 716	
	4110	0	0	0	0	0	0	0	0	
	4150	0	0	0	0	0	0	0	0	
	54 605	89 813	326 380	337 579	440 102					
		Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3	Cellule 4	Cellule 5	Total			
Capacité cellule (En kg)		240 000	200 000	440 000	440 000	680 000	2 000 000			
Taux d'occupation		33%	48%	82%	95%	71%	62%			
								Taux occupation toutes rubriques	72%	
								Taux occupation Produits classés	62%	

Directive SEVESO III – Arrêté n°2015 –DRCLA/BUPPE du 16 février 2015

Arrêté complémentaire N°2016-DRCLA/BUPPE-154

Arrêté N°2019 – DCPPAT/BE-267 du 20 décembre 2019 modifiant l'arrêté de 2015

Arrêté N°2022 – DCPPAT/BE – 80 du 13 mai 2022

Arrêté N°2024 DCPPAT/BE -030 du 19 février 2024

Arrêté complémentaire N°2025 SGAD/BE-054 du 13 mars 2025

Bilan annuel du SGS 2024

Consommation et Production :

Eau : Limite AP : 500 m³ pour le process

- 2021 = 66,88 m³
- 2022 = 73,78 m³
- 2023 = 35,52 m³
- 2024 = 27,7 m³

Électricité (Total : général + usine) : 1 909 MWh en 2022 / 1 382,89 MWh en 2023/ **Sera actualisé avant le CSS**

Déchets non dangereux : 346 tonnes en 2022 / 298 tonnes en 2023/ 192 tonnes en 2024

Déchets physico-chimiques : 15,73 tonnes en 2022 / 25,27 tonnes en 2023 / 15 Tonnes en 2024

Pas de rejet atmosphérique

Pas de rejet d'effluent liquide

⇒ **Impact limité en fonctionnement normal**

Vérification périodique des équipements :

EIPS	Maintenance réalisée selon planning	Remarques
Extincteurs	Oui	8 extincteurs remplacés
R.I.A	Oui	6 remarques (RIA HS)
Trappes de désenfumage	Oui	13 exutoires remplacés, (Sujet ajout d'exutoires en toiture zone produits finis 1510)
Portes coupe-feu	Oui	Remplacement à prévoir de 2 PCF
Détection incendie	Oui	Remplacement de 2 VESDA
Détection intrusion	Oui	Pas de remarques
Vanne police magasin	Oui	Pas de remarques
Lagunes incendie	Oui	Installation d'une cuve de 1200 m3
Protection contre la foudre	Oui	Remplacement des 6 paratonnerres
Installations électriques	Oui	2 observations (Observations soldées)
Thermographie	Oui	Pas de remarques
Murs coupe-feu 2h	Oui	Quelques trous ont été bouchés
Détection hydrogène	Oui	Pas de remarques
Transmetteur	Oui	Mise à disposition d'un transmetteur de secours

- Implication des membres du CSSCT
- Réalisation d'audits internes et externes => sur 2024

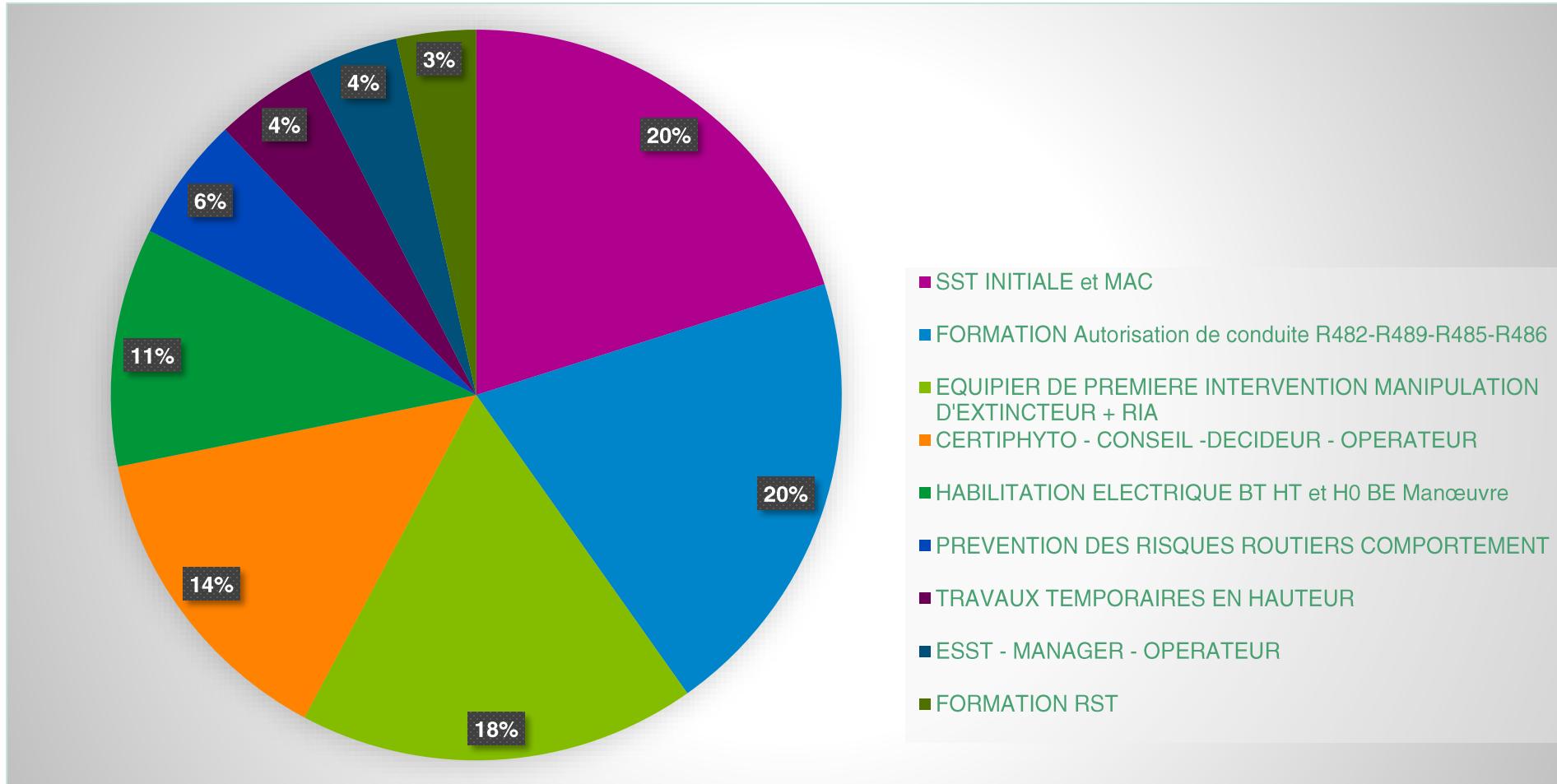
Audit Internes	Nbre p/ an	Audit externes	Nbre p/ an
Visites mensuelles	12	Audit R11 (APCI)	1
CSSCT	6	Inspection DREAL	1
Audits internes qualité	0	Audit qualité (ISO)	0
Conseiller à la sécurité (ADR)	1	Audit BIO (Ecocert)	2
		DREETS	2
		Audit reconnaissance du Laboratoire	0
		Audit OEA (Douanes)	0
		Assurance (Courtier)	1

Prochain audit 2025

- Respect autorisation de stockage : 0 écart majeur / seuils fixés par l'arrêté préfectoral
- Suivi des hétéroatomes (juin et décembre) : 0 écart – Surveiller atome de soufre

Actions réalisées pour la prévention des risques

Formations 2024 : 78 sessions et 229 personnes formées



Mesures et rejets atmosphériques :

- Résultat poussière en limite de propriété, en face local déchet poussière, en conditions majorantes : pleine activité de la réception et du triage du 12/07/24 au 12/08/2024. Mesure de 4,9 g/m²/mois soit 159,1 mg/m²/jour. (Valeur de référence 350 mg/m²/j). Nous sommes deux fois inférieurs à la valeur de référence.

⇒ **Nous sommes donc conformes**

→ Installation de capteurs poussières pour une mesure en permanence (Prévu fin d'année 2024, réalisé en début d'année 2025)

→ Nouvelles mesures de rejets planifiées en août 2025, auparavant il n'y avait pas de fréquence de contrôle cité dans notre AP. Suite inspection DREAL, un contrôle triennal sera désormais réalisé.

ACTIONS RÉALISÉES POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES

Mesures de bruit

Mesures quinquennales et mesures suite installation des filtres du triage.

Niveau de bruit ambiant existant dans les Zones à Emergence Réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible pour la période diurne (de 7h à 22h) sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période nocturne (de 22h à 7h) ainsi que les dimanches et les jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Emplacement des microphones de mesure	Niveau limite admissible pour la période diurne (7h - 22h), sauf dimanches et jours fériés	Niveau limite admissible pour la période nocturne (22h - 7h), ainsi que les dimanches et jours fériés
Limite de propriété	59 dB(A)	51 dB(A)

- Mesures quinquennales (2020) **conformes**.
- Mesures de vérification (2021) après installation des filtres **conformes**.

→ Demande de devis en cours pour nouvelle campagne de mesures.

Extrait du dernier rapport :

Point de mesures	Périodes réglementaires	Niveau de bruit ambiant*		Exigence arrêté du site dB(A)	Conformité
		L _{Aeq} dB(A)	L _{ASD} dB(A)		
Point 1	Diurne 7h-22h	55,5	59	OUI	
	Nocturne 22h-7h	51	51	OUI	
Point 4	Diurne 7h-22h	56	59	OUI	
	Nocturne 22h-7h	50,5	51	OUI	

Point de mesures	Périodes réglementaires	Niveau de bruit ambiant (dB(A))		Niveau de bruit résiduel* (dB(A))		Emergence (dB(A))		Conformité
		L _{Aeq}	L _{ASD}	L _{Aeq}	L _{ASD}	Mesurée	Maximum	
Point 4	Diurne 7h-22h	56	52,5	55,5	51	0,5	5	OUI
	Nocturne 22h-7h	50,5	50	51	47	0	3	OUI

BILAN SUR LE POI ET LES EXERCICES POI

Exercice du 24 octobre 2024 à 9h

Scénario : Incendie en cellule 3, installation de fumigène et déclenchement de l'alarme via le déclencheur manuel.

Points forts

Nous

Bonne coordination dans l'ensemble entre les membres du POI et le SDIS

Levée de doute en binôme, rôle responsable intervention

Appel/ récupération de la trousse d'astreinte

Bons échanges d'informations / bonne coordination et gestion entre pompiers et membres du POI.

Pompiers

Test de la nouvelle cuve réserve d'eau de 1200 m3

Engagement de la cellule anticipation du SDIS

→ POI validée

→ Test du road book post exercice

Dysfonctionnements/ Pistes d'amélioration

Nous

Transformer les 2 RIA localisés en extérieur des portes CF cellule 3, en PIA avec émulseurs

Qualité audio des talkies walkies, peu audible (Grésillement)

Formaliser une fiche des priorités à sauver (Semences de bases, sacherie etc...)

Organiser en anticipation le vidage des cellules phyto quand cela est possible (Sortir en priorité les produits toxiques et inflammables)

Améliorer la première prise de contact avec le premier chef de groupe (Rôle responsable exploitation&logistique).

Prévoir de tester le road book (SOCOTEC) post exercice POI

BILAN SUR LE POI ET LES EXERCICES POI

Plan d'actions des pistes d'améliorations suite à l'exercice POI (Du 24/10/2024) :

Actions	Qui	Quand	Etat
Formaliser une fiche des priorités à sauver (Semences de bases, sacherie etc...)	GD		EC
Définir un plan de coupure électricité (Partiel, total, par secteur...)	GD/JG		A faire
Faire installer une sirène extérieur côté zone de pause	GD	30/09/2024	FAIT
Rajouter dans l'envoi des stocks quotidien, le planning industriel	GD	15/12/2023	FAIT
Rajouter des cagoules de protection aux entrées des cellules	GD	29/03/2024	FAIT
Prévoir de transformer les 2 RIA localisés à l'extérieur et proximité de la CE3, en PIA (Emulseurs)	GD/JG	19/03/2025	FAIT
Prévoir de tester le road book (SOCOTEC) 1ers prélèvements environnementaux	GD	04/03/2025	FAIT
Améliorer la première prise de contact avec le premier chef de groupe (Rôle responsable exploitation&logistique), faire une leçon ponctuelle.	GD	29/11/2024	FAIT
Améliorer ou remplacer les talkies walkies (Mauvaise qualité audio), peu audible car grésillement	GD		EC
Rajouter dans la fiche des priorités à sauver, une organisation pour prévoir le vidage des cellules avec anticipation (Exemple CE4 sortir les inflammables et toxiques)	GD		A faire

BILAN SUR LE POI ET LES EXERCICES POI

➤ Mise à jour du POI :

Ajout des exigences Post-Lubrizol :

➤ ORGANISATION DE REMISE EN ETAT ET NETTOYAGE DE L'ENVIRONNEMENT

➤ ORGANISATION DES PREMIERS PRELEVEMENTS (Contrat SOCOTEC)

Mise à jour du PER suite exercice POI : Des modifications seront à venir avec le projet de modification réception, SAS de sortie, lagunes etc...

1.1 MESSAGE D'ALERTE

MODALITES D'ALERTE ASTREINTE SOCOTEC - CERIENCE
(Contrat CEN-3)

SI POI ou PPI : ALERTEZ SANS DELAI L'ASTREINTE SOCOTEC AU **09 73 06 02 62**

→ Reconduction du contrat avec SOCOTEC pour 2025-2026-2027

Compte-rendu incidents/ accidents

2024 :

REX du 15/04/24 :

Des travaux d'extensions de bâtiments sont en cours dans cette zone (Extension local de charge et atelier maintenance). La zone 8 n'a pas été exclue temporairement (Pendant la phase travaux). Le prestataire Pépin qui intervient en toiture a utilisé un poste à souder. La fumée s'est dirigée vers le bâtiment existant (Local de charge) et le vesda a inspiré la fumée ce qui a déclenché les sirènes d'évacuation.

REX du 19/07/24 :

Manifestation annoncée à proximité du site de Cérience Saint-Sauvant et Cissé. Manifestation anti-bassines du 16/07 au 20/07. Plusieurs milliers de manifestants se sont réunis à Migné-Auxances pour une marche moratoire devant le site Cérience à Cissé. La Direction donne l'ordre de faire évacuer le site afin de protéger les salariés.

REX du 13/08/24 :

Travaux d'installation de la porte du local de charge (DEFI). Les techniciens ont soudé une équerre de châssis (Petite opération). Ce n'était pas prévu de base. La fumée de la soudure a déclenché l'alarme incendie. Nous avons évacué et la levée de doute a permis de détecter rapidement la source du déclenchement.

REX du 24/10/24 : Exercice POI scénario incendie cellule 3 avec propagation possible à la cellule 4

Compte rendu des exercices

- En interne

- ✓ Un Plan d'Organisation Interne régulièrement actualisé : Dernières mises à jour en 2023 pour mise à jour des membres POI,

Des exercices d'évacuation :

- ❖ 14/04/24
- ❖ 19/07/24
- ❖ 13/08/24
- ❖ 24/10/24 (POI)

Chaque exercice fait l'objet d'un retour d'expérience qui permet d'améliorer notre fonctionnement :
⇒ ex. de constats et améliorations :

- Rappel sur la gestion du personnel extérieur en cas d'évacuation,
- Réorganiser la gestion des chargés d'évacuation.

Retour sur la dernière inspection DREAL

Inspection DREAL du 7 mars 2024, courrier du 13 mars 2024, réceptionné par mail le 13 mars 2024 : 12 observations

- Point de contrôle N°3 : Défense incendie – Débit d'aspiration – 90% ✓
- Point de contrôle N°4 : Maintenance moyen de lutte incendie – 100% ✓
- Point de contrôle N°6 : Confinement des eaux d'extinction incendie – 70% (Dernière phase 1er semestre 2026)
- Point de contrôle N° 7 : Désenfumage locaux produits finis – 100% ✓
- Point de contrôle N° 9 : Moyens de lutte contre l'incendie - 100% ✓
- Point de contrôle N° 13 : Rejets de poussières – 100% ✓
- Point de contrôle N° 14 : Séchage des semences – 100% ✓
- Point de contrôle N° 16 : POI - 100% ✓
- Point de contrôle N° 18 : Quantité de produits classés – 100% ✓
- Point de contrôle N° 20 : Foudre – 90%
- Point de contrôle N° 21 : Effets toxiques – 100% ✓
- Point de contrôle N° 22 : Emulseurs - 100% ✓

→ Réponse envoyée à la DREAL le 25 mars 2024

Dernière inspection DREAL réalisée le 23 janvier 2025, courrier du 31 janvier 2025 réceptionné par mail le 31 janvier 2025.

→ Réponse envoyée à la DREAL le 12 février 2025

→ Un envoi mensuel est réalisé afin de communiquer sur les avancements

Actions réalisées pour la prévention des risques et leurs coûts

Investissements 2024 : 6 511K€

- Extension du local de charge et maintenance
- Nouvelle réception (Pont bascule et bureau)
- Remplacement de 2 portes coupe-feu
- Remplacement de 6 RIA
- Réserve incendie (Cuve)
- Réserve incendie (Citerne souples)
- Extension du laboratoire
- Remplacement des 6 paratonnerres
- Remplacement de 2 ou 3 quais
- Travaux sur toiture
- Installation nouvelle machine chaîne 3

Actions réalisées pour la prévention des risques

Actions « sécurité » 2024

- **Stabilisation des stockages**
 - Audit annuel des racks
- **Communication/ alerte/prévention**
 - Relevé des presqu'AT à haut potentiel,
 - Flash sécurité groupe,
 - Haute visibilité obligatoire sur tous les sites Terrena,
 - Participation annuelle aux SAFETY DAYS (Groupe)
- **Maintien des éléments de sécurité**
 - SSI,
 - Thermographie,
 - Plan d'actions électrique, foudre,
 - Plan d'actions levage,
 - Rénovation des machines vieillissantes,
- **Amélioration machine/ équipement/ matériel**
 - Installation de capteurs de mesures en permanence
 - Remplacement des paratonnerres
 - Installation d'une cuve réserve d'eau
 - Extension du local de charge et du laboratoire
 - Création bureau réception
 - Projet nouvel ERP (Sage X3)

Programme de réduction des risques 2025

Projet en cours 25 : Mise aux normes eaux pluviales et réserve incendie

Investissements 2025 : Budget de 4 069K€ - 1 731K€ site de Cissé

- Mise aux normes eaux pluviales et réserve incendie
- Retourneur + élévateur mélangeuse 1
- ERP
- Conteneurs Cissé
- Bureaux service logistique
- Nouveaux chariots lithium
- Divers gros entretiens

Les objectifs pour 2025 :

- Continuer les différentes actions engagées
- Poursuivre le renforcement de la sécurité machine/ nouveaux investissements prévus.
 - Consignes d'utilisation
 - Consignes de maintenance
 - Mode opératoire
 - Affichage
 - Mise en place des protections
 - Formation
- Réaliser un exercice POI avec les membres suppléants,
- Faire des exercices d'évacuation,
- Assurer le suivi du plan d'investissement,
- Assurer le suivi du plan de formation,

Merci de votre attention

Avez-vous des questions?



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) CERIENCE À CISSE

Actions de l'inspection

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne

20/10/2025

Inspection du 07/03/2024

Thématiques :

- Risque incendie
- Plan d'opération interne (POI)
- Confinement des eaux d'extinction

=> constat que des actions correctives ont été menées pour lever une partie des écarts observés lors de précédentes inspections.

De nouveaux écarts relevés et pour la plupart, des actions correctives sont d'ores et déjà planifiées.

plusieurs modifications identifiées par l'exploitant (mise en conformité des réseaux, confinement des eaux d'extinction incendie, besoin en eau pour la défense incendie).

Plusieurs porter à connaissance ont été transmis pour intégrer ces modifications ; l'instruction de ces dossiers a conduit à l'APC du 19/02/2024

Pas de suites administratives proposées mais demande d'actions correctives

Inspection du 23/01/2025

Thématiques :

- Air
- AN25 PFAS mousses
- AN25 Prélèvements environnementaux
- ATEX
- Eau de surface
- Risque incendie
- Risque toxique

Inspection du 23/01/2025 (suite)

=> respect des engagements concernant les écarts liés à la défense incendie et la maîtrise des risques (foudre...) observés lors de l'inspection de 2024.

Le calendrier de l'exploitant est correctement suivi.

Depuis 2023, les travaux de modernisation du site et de mise en sécurité ont représenté une enveloppe de 2 millions d'euros environ.

Enfin, il est relevé lors de la présente inspection, d'autres constats qui appellent des actions correctives de la part de l'exploitant pour y remédier.

Les mises en conformité sont réalisées suivant le calendrier de l'exploitant. Aucune dérive notable n'est observée. Pas de suites administratives proposées à l'issue de la VI de janvier 2025.

Inspection du 13/10/2025

Suites abordées: Précédente visite de début 2025

Plusieurs non-conformités vues début 2025 sont désormais soldées:

- mise à la terre des racks de liquides inflammables;
- éloignement des bouteilles de gaz de tout combustible à proximité;
- stockage de combustibles extérieur conforme et gestion des eaux d'extinction d'incendie associée en cours de gestion de conformité;
- ajout de deux réserves incendie de 600 m³ chacune en attente de réception par le SDIS => la défense incendie du site est désormais conforme (volume d'eau disponible conforme).

Les autres points en cours de gestion de conformité (désenfumage, ATEX, confinement général des eaux d'extinction...) seront regardés lors d'une inspection en 2026 compte tenu d'un plan d'actions de l'exploitant établi sur plusieurs années.

Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617>

Modifications des installations / Instruction

- APC du 19/02/2024 actant l'étude de dangers, prescrivant le prochain réexamen, renforçant les dispositons en matière de défense contre l'incendie, prescrivant des prescriptions techniques en lien avec les aménagements réalisés, l'extension de locaux de charge de batteries...
- APC du 13/03/2025 encadrant les stockages de combustibles réalisés en extérieur et en fixant une périodicité de réalisation de mesures des rejets atmosphériques pour l'ensemble des exutoires canalisés



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

05 49 43 86 00